

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1218**27 novembre 2004****SOMMAIRE**

A.S. Group S.A., Luxembourg	58446	ING (L) Invest, Sicav, Luxembourg	58463
Activest EuropeanBond Spezial	58421	ING (L) Patrimonial, Sicav, Luxembourg	58462
Al Dar Islamic Fund, Sicav, Luxembourg	58454	ING (L) Renta Cash, Sicav, Luxembourg	58463
Al Dar Islamic Fund, Sicav, Luxembourg	58455	INT S.A., Wiltz	58434
Albrecht Holding S.A., Luxembourg	58461	Intfideco S.A., Luxembourg	58461
Allegro Investment Corporation S.A., Luxembourg	58418	Jarola Design Holding, G.m.b.H., Luxembourg ...	58457
Allegro Investment Corporation S.A., Luxembourg	58419	Jope Finance (Luxembourg) S.A.H., Luxembourg	58464
Atlantico S.A.H., Luxembourg	58459	Lobic S.A.H., Luxembourg	58463
Avon Holding S.A., Luxembourg	58452	Lux-Portfolio Advisory S.A. Holding, Luxembourg	58457
Bartolux S.A., Luxembourg	58461	Luxor Properties S.A., Luxembourg	58444
Belux Invest S.A., Luxembourg	58460	Media Management S.A., Luxembourg	58442
Biobus, S.à r.l., Diekirch	58427	Micro Matic International S.A., Troisvierges	58421
BNP Paribas Securities Services, Succursale de Luxembourg S.A., Luxembourg	58456	Moutfort Fund Management S.A., Luxembourg ..	58454
Brifex S.A., Wiltz	58434	Nikko Europe, S.à r.l., Luxembourg	58453
Castell Concept, Sicav, Luxembourg	58455	Nouvelle Technique, S.à r.l., Roeser	58456
CDRC International, S.à r.l., Luxembourg	58427	Nouvelle Technique, S.à r.l., Roeser	58456
CEHTRA Europe, S.à r.l., Luxembourg	58447	Orogen Investment S.A., Luxembourg	58451
Christophe de Schräiner, S.à r.l., Mersch	58419	Palais des Roses International S.A., Luxembourg ..	58437
Delhove and Co, S.à r.l., Rombach	58427	Pekan Holding S.A., Luxembourg	58464
E.C. Pharma (Holding) S.A., Luxembourg	58458	Prolem International S.A., Luxembourg	58441
Efficiency Growth Fund, Sicav, Luxembourg	58453	Ristretto Finance, S.à r.l., Luxembourg	58421
Expanet S.A., Diekirch	58435	Robin Two S.A., Luxembourg	58443
Finter Fund Management Company S.A., Luxembourg	58444	S.M.R. S.A., Doncols	58427
Flanders International S.A.H., Luxembourg	58461	Santémédia Finance, S.à r.l., Munsbach	58418
FSW, S.à r.l., Wiltz	58421	Sigma Invest S.A., Luxembourg	58442
Fun International Holding S.A., Luxembourg	58462	Sodexho International Employees Plan Holding, S.C.A., Luxembourg	58458
Fundus Holding S.A., Luxembourg	58460	Sofindex A.G., Luxembourg	58458
Funiculaire S.A., Luxembourg	58453	Sole Resorts S.A., Luxembourg	58446
Gem-World, Sicav, Luxembourg	58462	Solmar Investissements S.A., Luxembourg	58445
Glass Luxembourg I, S.à r.l., Luxembourg	58451	Spanimmo S.A.H., Luxembourg	58459
Glass Luxembourg II, S.à r.l., Luxembourg	58447	Stena Property Luxembourg S.A., Luxembourg ..	58464
Global Balanced 2000 Management (Luxembourg) S.A., Luxembourg	58452	Strong S.A., Luxembourg	58460
Guadarrama Sicav, Luxembourg	58454	Tazm S.A., Luxembourg	58442
Guarida S.A.H., Luxembourg	58443	TDS Europe S.A., Luxembourg	58441
Hipermark Holding S.A., Luxembourg	58458	Toctro S.A., Bigonville	58434
Immomax S.A., Luxembourg	58459	Toctro S.A., Bigonville	58434
		Toctro S.A., Bigonville	58434
		Toctro S.A., Bigonville	58434
		ZCI Holdings S.A., Luxembourg	58452

SANTEMEDIA FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activités Syrdall.
R. C. Luxembourg B 87.474.

Il résulte d'une lettre de démission que Monsieur Stephen Warshaw né le 20 septembre 1948 à Londres (Royaume-Uni), demeurant à 29 Heath Hurst Road, London NW3 2RU (Royaume-Uni), a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 15 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2004.

Pour SANTEMEDIA FINANCE, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2004, réf. LSO-AU05948. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078555.3/250/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2004.

ALLEGRO INVESTMENT CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 82.192.

L'an deux mille quatre, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ALLEGRO INVESTMENT CORPORATION S.A. avec siège social à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 82.192, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 22 mai 2001, publié au Mémorial C numéro 1120 du 6 décembre 2001.

La séance est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Maître Laurent Lazard, avocat à la cour, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Maître Jean Steffen, avocat à la cour, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Maître Marie-Claude Frank, avocat à la cour, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille deux cent quarante (1.240) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-), représentant l'intégralité du capital cent vingt-quatre mille euros (EUR 124.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Décision de modifier l'article 4 des statuts en ajoutant la phrase suivante:

«La société se soumet à la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation.»

2) Décision de modifier l'article 8 des statuts en ajoutant la phrase suivante après le premier paragraphe:

«Le conseil d'administration a la possibilité de créer un ou plusieurs compartiments correspondant chacun à une partie distincte de son patrimoine, conformément aux dispositions de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation et notamment à son article 5.»

3) Décision de modifier l'article 17 des statuts dont la teneur sera la suivante

«Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent (1) à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi qu'à (ii) la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation.»

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts en ajoutant la phrase suivante:

«La société se soumet à la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 8 des statuts en intercalant la phrase suivante après le premier paragraphe: «Le conseil d'administration a la possibilité de créer un ou plusieurs compartiments correspondant chacun à une partie distincte de son patrimoine, conformément aux dispositions de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation et notamment à son article 5.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 17 des statuts dont la teneur sera désormais la suivante:

«Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent (1) à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi qu'à (ii) la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation.»

Suit la traduction en langue anglaise des modifications statutaires:

Art. 4. Last paragraph. The company will be submitted to the law of March 22, 2004 on securitisation.

Art. 8. Second paragraph. The Board of Directors can create one or several separate compartments, each corresponding to a distinct part of its assets and liabilities in accordance with the terms of the law of March 22, 2004 on securitisation and particularly with its article 5.

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with (i) the law of August 10, 1915 on commercial companies and the amendments thereto and with (ii) the law of March 22, 2004 on securitisation.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: L. Lazard, J. Steffen, M. C. Frank, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 septembre 2004, vol. 900, fol. 94, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2004.

F. Kessler.

(084419.3/219/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

ALLEGRO INVESTMENT CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 82.192.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 24 septembre 2004, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 octobre 2004.

F. Kessler.

(084423.3/219/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

CHRISTOPHE DE SCHRÄINER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7565 Mersch, 29, rue Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 102.912.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le deux septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Christophe Hoffmann, maître-menuisier, demeurant à L-7565 Mersch, 29, rue Emmanuel Servais, né à Luxembourg, le 16 juin 1981.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il va constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les dispositions légales en vigueur et notamment celles de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un atelier de menuiserie avec la vente d'articles de la branche ainsi que le commerce de meubles meublants.

Elle peut en outre effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, ou financières et encore accomplir toutes autres opérations qui lui semblent nécessaires et utiles à favoriser l'accomplissement de son objet social.

Art. 3. La société prend la dénomination de CHRISTOPHE DE SCHRÄINER, S.à r.l.

Art. 4. Le siège social est établi à Mersch. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Toutes ces parts ont été souscrites par Monsieur Christophe Hoffmann, prénommé.

Le souscripteur a entièrement libéré ses parts par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 8. Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 9. La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révoqués par l'associé unique ou, selon le cas, les associés, le(s)quel(s) fixe(ent) la durée de leur mandat.

Le ou les gérants peuvent à tout moment être révoqués par les associés.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 10. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine visé à l'alinéa 1^{er} sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 11. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Art. 14. L'associé ou les associés peut/peuvent prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même pour se terminer le 31 décembre 2004.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution sont évalués à environ sept cent quarante-cinq euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-7565 Mersch, 29, rue Emmanuel Servais.

2.- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Christophe Hoffmann, prénommé.

Vis-à-vis des tiers la société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention du constituant sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentant, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire instrumentant, le comparant prémentionné a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Hoffmann, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 7 septembre 2004, vol. 428, fol. 64, case 9. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 septembre 2004.

H. Hellinckx.

(075765.3/242/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

ACTIVEST EuropeanBond SPEZIAL, Fonds Commun de Placement.

Das Sonderreglement des Fonds ACTIVEST EuropeanBond SPEZIAL, welcher von der ACTIVEST INVESTMENTGESELLSCHAFT LUXEMBOURG S.A. (ACTIVEST LUXEMBOURG) verwaltet wird und den Anforderungen von Teil I des Gesetzes von 2002 entspricht, eingetragen in Luxemburg unter der Ref. LSO-AU04537, wurde am 23. November 2004 am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

ACTIVEST INVESTMENTGESELLSCHAFT LUXEMBOURG S.A.

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

(094531.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2004.

MICRO MATIC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 18, rue de Drinklange.

R. C. Luxembourg B 94.992.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 12 décembre 2003

Monsieur Carl Christian Nielsen a été nommé administrateur-délégué, avec pouvoir de gestion journalière sous sa seule signature.

Diekirch, le 16 août 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2004, réf. LSO-AU04093. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(903190.3/534/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1^{er} octobre 2004.

FSW, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9559 Wiltz, Zone Artisanale Salzbaach.

R. C. Luxembourg B 96.060.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 29 septembre 2004, réf. LSO-AU06289, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1^{er} octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 1^{er} octobre 2004.

Pour FSW, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(903191.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1^{er} octobre 2004.

RISTRETTO FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 102.876.

STATUTES

In the year two thousand and four, on the sixth day of September.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch (Luxembourg).

There appeared:

TDR CAPITAL NOMINEES LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of England and Wales and having its registered office at Great Burgh, Epsom, Surrey, KT18 5XT and being registered under number 4708906 represented by Mr Michel van Krimpen, director, with professional address at Luxembourg, pursuant to a proxy dated September 3, 2004.

The said proxy after having been signed ne varietur by all the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company («société à responsabilité limitée») which is hereby established as follows:

Art. 1. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name RISTRETTO FINANCE, S.à r.l. (the «Company») is hereby formed by the appearing party and all persons who will become members thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the

ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers.

Art. 5. The issued share capital of the Company is set at one hundred and twenty-five thousand euros (EUR 125,000.-) divided into five thousand (5,000) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the members adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares are freely transferable among members. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-members is subject to the consent of members representing at least seventy five percent of the Company's capital. Members may pledge their shares.

Art. 7. The Company is managed by a board of managers composed of not less than four (4) managers who need not be members. The number of managers shall be resolved upon by the members by resolution in writing or adopted at a general meeting of members. They are appointed and removed from office by the members by resolution in writing or adopted at a general meeting of members and such resolution shall determine if they are A Managers or B Managers; such resolution in writing on general meeting of members also determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

The board of managers shall meet upon call by two managers, one of which must be an A Manager and one of which must be a B Manager. Notice of any meeting shall be given by letter, cable, telegram, telephone, facsimile transmission, telex or e-mail advice to each manager wherever practical five business days before the meeting, except in the case of an emergency, in which event a twelve hours notice shall be sufficient. The convening notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or e-mail of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

A duly called meeting of the board of managers shall be duly quorated if at least a majority of the managers are present or represented, provided that at least one A Manager and one B Manager shall be present or represented and provided further that at least two of the Managers shall be participating in such meeting from Luxembourg.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, shall be conclusively certified or an extract thereof shall be issued under the individual signature of any manager.

Vis-à-vis third parties each manager has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company. The Company will be bound by the joint signature of any two of the managers, one of which must be an A Manager and one of which must be a B Manager or by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the board of managers.

Art. 8. The managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Art. 9. Each member may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly participate in written resolutions and act at any meeting of members through a special proxy.

Art. 10. Decisions by members are passed in such form and at such majority(ies) as set out herein or to the extent mandatory as prescribed by Luxembourg company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings held including meetings held by way of conference call, video conference or other means of communication allowing members taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another; the participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Any regularly constituted meeting of members of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of members of the Company.

Meetings shall be called by the board of managers by convening notice addressed by registered mail to members to their address appearing in the register of members held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the members at their addresses inscribed in the register of members held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (i) a majority of the members (ii) representing at least three quarters of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 members, an annual general meeting shall be held on 31 May at 11.00 a.m. of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year.

Art. 12. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the board of managers.

Art. 13. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the Company.

Art. 14. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The members may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members.

The share premium account may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members. The general meeting of members may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 15. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be members and who are appointed by the general meeting of members who will specify their powers and remunerations.

Art. 16. If, and as long as one member holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single member company, pursuant to article 179(2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 17. For anything not dealt with in the present articles of association, the members refer to the relevant legislation.

Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the following shares:

Subscriber	Number of shares	Payments (euros)
TDR CAPITAL NOMINEES LIMITED	5,000 EUR	125,000 EUR
Total:	5,000 EUR	125,000 EUR

Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately three thousand five hundred euros (EUR 3,500.-).

Extraordinary general meeting

The sole member has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.
2. The following persons are named managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

A Managers:

- Mr Majit Dale, company director, residing at 84, Highgate West Hill, London N6 6LU, born in Jalandhar, on June 30, 1965.
- Mr Stephen James Robertson, company director, residing at Clarendon House, 2, Clarendon Close, London W2 2NS, born in Shildon, on March 13, 1960.

B Managers:

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller (RCS B 37 974).
- T.C.G. GESTION S.A., having its registered office at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller (RCS B 67.822).

Special Disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December, 2005.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le six septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

TDR CAPITAL NOMINEES LIMITED, une société créée et existante sous les lois anglaises et galloises et ayant son siège social à Great Burgh Epsom, Surrey, KT18 SX5 et étant enregistrée sous le numéro 4708906, ici représentée par Monsieur Michel Van Krimpen, administrateur, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 3 septembre 2004.

La prédite procuration, paraphée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant ès-qualités, a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite associées, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de RISTRETTO FINANCE, S.à r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le conseil de gérance.

Art. 5. Le capital social émis de la Société est fixé à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) divisé en cinq mille (5.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Art. 6. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société. Les associés peuvent donner leurs parts sociales en gage.

Art. 7. La Société est administrée par un conseil de gérance composé d'au moins quatre (4) gérants, associés ou non. Le nombre de gérants sera décidé par les associés par une résolution écrite ou par l'assemblée générale des associés. Ils sont nommés et révoqués par les associés par une résolution écrite ou par l'assemblée générale des associés et une telle résolution déterminera s'il s'agit de gérants A ou de gérants B; une telle résolution écrite ou l'assemblée générale des associés détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans cause (*ad nutum*) et à tout moment.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Le conseil de gérance se réunira sur demande de deux gérants, un (1) étant obligatoirement un Gérant A et un (1) étant obligatoirement un Gérant B. Convocation à toute réunion sera donnée par lettre, câble, télégramme, téléphone, télécopieur, télex ou courrier électronique à chaque gérant cinq (5) jours ouvrables avant la réunion, sauf urgence, auquel cas un délai de douze (12) heures sera suffisant. Il peut être renoncé à la convocation par écrit, télécopie, télégramme ou courrier électronique par chaque gérant. Une convocation séparée ne sera pas exigée pour des réunions individuelles tenues aux heures et lieux décrits dans un échancier adopté antérieurement par résolution du conseil de gérance.

Une réunion du conseil de gérance dûment convoquée aura le quorum nécessaire pour délibérer si la majorité des gérants sont présents ou représentés à condition qu'au moins un (1) Gérant A et un Gérant B sont présents ou représentés et si au moins deux (2) des gérants participent à une telle réunion à partir du Luxembourg.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et des extraits seront émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

Le conseil de gérance a vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous actes et opérations relatifs à la Société. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants, un des deux étant obligatoirement un Gérant A et un des deux étant obligatoirement un Gérant B ou par la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil de gérance.

Art. 8. Les gérants ne contractent aucune obligation personnelle du fait des dettes de la Société. Comme mandataires, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut valablement prendre part aux résolutions écrites et valablement se faire représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions des associés sont prises dans les formes et à la/aux majorité/s prévues dans les présents statuts ou prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées y compris des assemblées tenues par voie de conférence téléphonique, vidéo conférence, ou tous autres moyens de communication permettant à tous les associés prenant part à l'assemblée de s'entendre les uns les autres et de communiquer ensemble. La participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle assemblée. Toute assemblée des associés de la Société ou toute résolution circulaire (dans la mesure où c'est permis par la loi le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par le conseil de gérance par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière du capital social est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises (i) qu'à la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

A partir du moment où la Société compte plus de 25 associés la tenue d'une assemblée générale annuelle des associés sera obligatoire. La date de la tenue de l'assemblée générale annuelle est fixée au 31 mai de chaque année à 11.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant.

Art. 11. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 12. Chaque année, à la fin de l'année sociale le conseil de gérant établit les comptes annuels.

Art. 13. Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 14. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligation si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribuée aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 15. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 16. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179(2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré les parts sociales suivantes:

Associé	Nombre de parts	Capital souscrit
TDR CAPITAL NOMINEES LIMITED	5.000 EUR	125.000 EUR
Total:	5.000 EUR	125.000 EUR

Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ trois mille cinq cents euros (EUR 3.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Gérants A:

- Monsieur Manjit Dale, administrateur de société, demeurant à 84, Highgate West Hill, Londres N6 6LU, né à Jalandhar, le 30 juin 1965.
- Monsieur Stephen James Robertson, administrateur de société, demeurant à Clarendon House 2 Clarendon Close, Londres W2 2NS, né à Shildon, le 13 mars 1960.

Gérants B:

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, (RCS B 37.974).
- T.C.G. GESTION S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, (RCS B 67.822).

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2005.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Van Krimpen, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 8 septembre 2004, vol. 428, fol. 65, case 9. – Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 septembre 2004.

H. Hellinckx.

(075261.3/242/327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2004.

DELHOVE AND CO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach, 18, route de Bigonville.
R. C. Diekirch B 3.336.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré le 7 septembre 2004, réf. DSO-AU00011, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rombach, le 29 septembre 2004.

Signature.

(903201.3/1067/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 octobre 2004.

S.M.R. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 54, Duerfstrooss.
R. C. Luxembourg B 101.651.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 mai 2004

L'Assemblée Générale accepte à l'unanimité la démission de son poste d'administrateur de Monsieur Gustaaf Saeys, B-Gijzegem et nomme en remplacement Madame Virginie Feld, B-Etterbeek, pour une période de trois années, c'est-à-dire jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2006.

Luxembourg, le 14 mai 2004.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2004, réf. LSO-AT06066. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(903203.3/503/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 octobre 2004.

BIOBUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9237 Diekirch, 1A, place Guillaume.
R. C. Luxembourg B 92.007.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte de cession de parts sociales avec assemblée générale extraordinaire, reçu par Maître Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch, en date du 30 août 2004, enregistré à Diekirch, le 31 août 2004, volume 614, folio 47 case 6,

- que le capital social de la société à responsabilité limitée BIOBUS, S.à r.l., constitué par acte du notaire instrumentaire, en date du 20 octobre 2000, publié au Mémorial C, Numéro 397 du 30 mai 2001, après cession de parts sociales, appartient pour la totalité à la société anonyme ORGANIX S.A., avec siège social à L-9237 Diekirch, 1A, Place Guillaume;

- que le siège social de la société a été transféré de L-7634 Medernach, rue de Savelborn à L-9237 Diekirch, 1A, Place Guillaume.

Pour extrait conforme, délivré à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 30 septembre 2004.

F. Unsen.

(903204.3/234/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 octobre 2004.

CDRC INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 102.911.

STATUTES

In the year two thousand four, on the second day of September.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Luxembourg).

There appeared:

CDRC INVESTMENTS, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 101.989,

here represented by Mr Vivian Walry, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on August 25, 2004.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I.- Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name

There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name CDRC INTERNATIONAL, S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II.- Capital - Shares

Art. 5. Capital

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

In case of plurality of partners, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

III.- Management - Representation

Art. 7. Board of managers

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any two managers of the Company.

Art. 9. Procedure

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two managers of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV.- General meetings of partners

Art. 12. Powers and voting rights

12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V.- Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting year

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of profits

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

VI.- Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VII.- General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2004.

Subscription - Payment

Thereupon, CDRC INVESTMENTS, S.à r.l., prenamed and represented as stated here-above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all 500 shares by contribution in cash, so that the amount of EUR 12,500.- is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euros.

Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr David H. Wasserman, financial professional, born on February 27, 1967 in Scarsdale, New York, USA, residing at 77, Brewster Road, Scarsdale, New York, USA 10583;

- Mr Nathan K. Sleeper, financial professional, born on November 10, 1973 in Minnesota, residing at 210 E. 68th St., New York, USA.

2. The registered office of the Company is set at L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le deux septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

CDRC INVESTMENTS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social à L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy,

ici représenté par Maître Vivian Walry, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 25 août 2004.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I^{er}.- Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination

Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination CDRC INTERNATIONAL, S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 4. Durée

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II.- Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III.- Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat.

7.2. Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par deux gérants.

Art. 9. Procédure

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation

La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV.- Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V.- Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

VI.- Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII.- Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2004.

Souscription - Libération

CDRC INVESTMENTS, S.à r.l., représenté comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entière du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les 500 parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500,- est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros.

Décision de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur David H. Wasserman, professionnel financier, né le 2 février 1967 à Scarsdale, New York, USA, résidant à 77, Brewster Road, Scarsdale, New York, USA 10583;

- Monsieur Nathan K. Sleeper, professionnel financier, né le 10 novembre 1973 in Minnesota, résidant à 210 E. 68th St., New York, USA.

2. Le siège social de la Société est établi à L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Walry, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 3 septembre 2004, vol. 428, fol. 60, case 2. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 septembre 2004.

H. Hellinckx.

(075767.3/242/384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

BRIFEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9570 Wiltz, 11, rue des Tondeurs.
R. C. Luxembourg B 91.619.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 17 mai 2004, réf. DSO-AQ00199, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 30 septembre 2004.

Signature.

(903209.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 octobre 2004.

INT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9570 Wiltz, 11, rue des Tondeurs.
R. C. Diekirch B 5.150.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 18 mai 2004, réf. DSO-AQ00213, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 30 septembre 2004.

Signature.

(903210.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 octobre 2004.

TOCTRO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8814 Bigonville, 34, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 100.655.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Diekirch, le 20 septembre 2004, réf. DSO-AU00098, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rombach, le 29 septembre 2004.

Signature.

(903197.3/1067/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 octobre 2004.

TOCTRO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8814 Bigonville, 34, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 100.655.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 20 septembre 2004, réf. DSO-AU00099, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rombach, le 29 septembre 2004.

Signature.

(903198.3/1067/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 octobre 2004.

TOCTRO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8814 Bigonville, 34, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 100.655.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré le 20 septembre 2004, réf. DSO-AU00100, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rombach, le 29 septembre 2004.

Signature.

(903199.3/1067/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 octobre 2004.

TOCTRO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8814 Bigonville, 34, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 100.655.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré le 20 septembre 2004, réf. DSO-AU00101, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rombach, le 29 septembre 2004.

Signature.

(903200.3/1067/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 octobre 2004.

EXPANET S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-9209 Diekirch, 20A, Bamertal.
R. C. Luxembourg B 102.956.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le deux septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

Ont comparu:

1) Monsieur Mamadou Mansour Thiam, Ingénieur informaticien et Réseaux, demeurant à F-75019 Paris, 9, Square La Champmesle,

2) Monsieur Mbaye Madiaki Thiam, Ingénieur Réseaux et Télécom, demeurant à F-75019 Paris, 9, Square La Champmesle,

3) Monsieur Siaka Seydi, consultant, demeurant à F-75012 Paris, 26, rue Claude Tillier,

4) Monsieur Moussa Dioum, Responsable financier, demeurant à F-75019 Paris, 9, Square La Champmesle, tous les quatre ici représentés par Monsieur Alexander Claessens, économiste, demeurant à Londres, en vertu d'une procuration donnée en date du 5 juillet 2004.

La précitée procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de EXPANET S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Diekirch.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent vingt euros (EUR 320,-) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par la signature de l'administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier vendredi du mois de mai à 10 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2005.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1) Monsieur Mamadou Mansour Thiam, prénommé, soixante-quatre actions	64
2) Monsieur Mbaye Madiaki Thiam, prénommé, quatre-vingt-seize actions	96
3) Monsieur Siaka Seydi, prénommé, cent vingt-huit actions	128
4) Monsieur Moussa Dioum, prénommé, trente-deux actions	32
Total: trois cent vingt actions	320

Les actions ont été libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%), de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Mamadou Mansour Thiam, Ingénieur informaticien et Réseaux, demeurant à F-75019 Paris, 9, Square La Champmesle.

b) Monsieur Mbaye Madiaki Thiam, Ingénieur Réseaux et Télécom, demeurant à F-75019 Paris, 9, Square La Champmesle.

c) Monsieur Siaka Seydi, consultant, demeurant à F-75012 Paris, 26, rue Claude Tillier.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

BACF S.A., L-9209 Diekirch, 20a, Bamertal.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2010.

5. Le siège social de la société est fixé à L-9209 Diekirch, 20A, Bamertal.

6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Réunion du conseil d'administration

Ensuite les membres du conseil d'administration, tous ici représentés en vertu de la procuration dont question ci-avant, et acceptant leur nomination, ont désigné à l'unanimité en conformité des pouvoirs leur conférés par les actionnaires pour un terme prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2010, Monsieur Mbaye Madiaki Thiam, comme administrateur-délégué pour engager la société en toutes circonstances par sa seule signature pour les matières de gestion journalière.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Thiam, M. Thiam, S. Seydi, M. Dioum, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 3 septembre 2004, vol. 428, fol. 59, case 12. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 15 septembre 2004.

H. Hellinckx.

(076102.3/242/142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

PALAIS DES ROSES INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R. C. Luxembourg B 78.702.

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement des actionnaires de PALAIS DES ROSES INTERNATIONAL S.A. en date du jeudi 3 octobre 2002 à 11.00 heures à Paris, 25, rue de la Boétie F-75008 Paris

L'intégralité du capital social était dûment représentée soit 5.001.000,- divisé en 50.010 actions de 100,- EUR chacune entièrement libérée;

Il est présumé de manière irréfutable que la présente assemblée générale extraordinaire a été valablement convoquée et est donc régulièrement réunie;

En conséquence, il est procédé à la nomination du bureau, à savoir:

Aux fonctions de Président de Séance: M. Mahmoud Youssef

Aux fonctions de secrétaire: M. le Docteur Azzedine Lakhouaja

Aux fonctions de scrutateur: M^e Alain Lorang

Le bureau étant régulièrement défini;

L'intégralité des actions représentant le capital social ayant été régulièrement présentée, la présente assemblée générale est présumée déclarer de manière irréfutable avoir été régulièrement convoquée.

Il est dès lors procédé à l'ouverture de l'assemblée.

Le président expose que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions représentées, sont inscrits sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte, conforme et véritable par les membres ci-devant constitués.

Le président constate qu'il résulte de ladite liste que toutes les actions sont présentes ou représentées, que partant la présente assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement de la société PALAIS DES ROSES INTERNATIONAL S.A. est donc régulièrement constituée, et peut délibérer respectivement décider valablement sur tous les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit.

L'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement ainsi valablement constituée aborde l'ordre du jour qui a la teneur suivante:

Ordre du jour:

1. Modification des statuts en vue de la modification de la direction
 2. Désignation des personnes qui occuperont les fonctions d'administrateur et d'administrateurs délégués
 3. Décision des honoraires et avantages en nature qui sont accordés à Mr le Docteur Azzedine Lakhouaja en sa qualité d'administrateur délégué, et à Monsieur Günter Fischer, en sa qualité d'administrateur délégué adjoint
 4. Remboursement des frais avancés à différentes sociétés du groupe, Echéanciers et remboursements de frais impôts
 5. Approbation des comptes et du bilan de la période du jour de constitution jusqu'à l'exercice clos au 31 décembre 2001.
 6. Transformation de l'objet social de PALAIS DES ROSES INTERNATIONAL S.A.
 7. création de nouvelles sociétés
- Le président procède à la lecture du 1^{er} point à l'ordre du jour.

1^{er} point: Modification des statuts en vue de la modification du nombre d'administrateurs

Le Président de séance rappelle qu'à l'occasion de l'acte constitutif de PALAIS DES ROSES INTERNATIONAL S.A., il a été décidé que le conseil d'administration serait composé de 3 administrateurs.

Il rappelle qu'à cette occasion ont été nommés comme administrateurs à l'occasion de l'assemblée générale extraordinaire tenue à l'issue de l'acte constitutif:

1. M^e Alain Lorang, avocat, demeurant à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias
2. M^e Marie-Béatrice Wingerter de Santeul, demeurant à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias
3. DELTA OVERSEAS SERVICES, S.à r.l., société de droit luxembourgeois,
Etablie et ayant son siège social à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias

Il précise encore que n'avait pas été prévu dans les statuts d'origine, ni à l'occasion de l'assemblée générale extraordinaire qui avait décidé la modification du capital social de PALAIS DES ROSES INTERNATIONAL S.A. en date du 10 mai 2001, la nomination d'un Président du Conseil d'Administration, la nomination d'un Directeur Général, d'Administrateur délégué, ou d'Administrateur délégué adjoint.

Le Président de séance propose donc au vote des actionnaires présentement réunis, qu'il soit procédé à une modification des statuts tel que soit:

- modifié le nombre des administrateurs afin de le porter de 3 administrateurs à 5
- prévu la nomination d'un Président du conseil d'administration
- prévu la nomination d'un administrateur délégué général
- prévu la nomination d'un administrateur délégué adjoint

Il soumet cette proposition au vote des actionnaires présentement réunis.

1^{ère} résolution

A l'unanimité, les actionnaires de PALAIS DES ROSES INTERNATIONAL S.A., représentant l'intégralité du capital social valablement souscrit et libéré décide du principe d'une modification du statut de PALAIS DES ROSES INTERNATIONAL S.A., qui aura pour objet:

- de modifier le nombre des administrateurs de 3 à 5
- de décider de la nomination d'un Président du conseil d'administration
- de décider de la nomination d'un Directeur Général
- de décider de la nomination d'un administrateur délégué
- de décide de la nomination d'un administrateur délégué adjoint

Le 1^{er} point à l'ordre du jour est épuisé, le président procède à la lecture du 2^e point à l'ordre du jour

2^{ème} point: Désignation des personnes qui occuperont les fonctions d'administrateurs et d'administrateurs délégués.

Le président de séance procède à la désignation des personnes qui occuperont:

Les fonctions d'administrateurs:

- Président du conseil d'administration
- Administrateur délégué
- Administrateur délégué adjoint
- et révocation des fonctions des administrateurs en place, à savoir:
 1. M^e Alain Lorang, avocat, demeurant à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias
 2. M^e Marie-Béatrice Wingerter de Santeul, demeurant à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias

Aussi, il propose de nommer en remplacement les administrateurs:

- Cheikh Salah Kamel
- Docteur Azzedine Lakhouaja
- Mr Férid Benbouzid
- Mr Mahmoud Youssef
- DELTA OVERSEAS SERVICES HOLDING, S.à r.l., représentée par Monsieur Günter Fischer

Il propose encore la nomination aux fonctions de Président de conseil d'administration de:
Cheikh Salah Kamel

Il propose encore la nomination aux fonctions d'administrateur délégué fondateur de:
Docteur Azzedine Lakhouaja

Il propose encore la nomination aux fonctions d'administrateur délégué adjoint de:
Monsieur Günter Fischer

Il soumet cette proposition au vote des actionnaires présents

2^{ème} résolution

A l'unanimité, les actionnaires présents décident:

De la révocation des fonctions d'administrateurs de:

1. M^e Alain Lorang, avocat, demeurant à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias
2. M^e Marie-Béatrice Wingerter de Santeul, demeurant à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias

Respectivement de la nomination aux fonctions d'administrateurs à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu de décider de la modification de la composition du conseil d'administration, en nombre et en personnes de:

- Cheikh Salah Kamel
- M. Docteur Azzedine Lakhouaja
- M. Férid Benbouzid
- M. Mahmoud Youssef

- DELTA OVERSEAS SERVICES HOLDING, S.à r.l., représentée par Monsieur Günter Fischer
Les actionnaires décident encore à l'unanimité qu'il y aura lieu de prévoir à l'occasion de ladite assemblée générale extraordinaire:

La nomination aux fonctions de Président de conseil d'administration de:
Cheikh Salah Kamel

La nomination aux fonctions d'administrateur délégué de:
M. Docteur Azzedine Lakhouaja, fondateur de la société

La nomination aux fonctions d'administrateur délégué adjoint de:
Monsieur Günter Fischer, es qualités

L'assemblée des actionnaires décide encore de donner mandat:

A l'Etude de M^e Hedda-Ellouze Donia 6, rue Ibn Hazm, Cité Jardins, TN-1002 Tunis Belvédère et à l'Etude de M^e Alain Lorang 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg

Afin d'effectuer toutes formalités juridiques inhérentes en vue de préparer ladite assemblée générale extraordinaire et d'effectuer encore toutes formalités inhérentes de publication et enregistrement à celle-ci.

Le 2^{ème} point à l'ordre du jour est épuisé, le président procède à la lecture du 3^{ème} point à l'ordre du jour

3^{ème} point: Détermination des honoraires et avantages en nature qui sont accordés à M. le Docteur Azzedine Lakhouaja en sa qualité d'administrateur-délégué, et à Monsieur Günter Fischer, en sa qualité d'administrateur-délégué adjoint

Le président de séance propose d'accorder des honoraires et avantages en nature à M. le Docteur Azzedine Lakhouaja en sa qualité d'administrateur délégué ainsi qu'à Monsieur Günter Fischer en sa qualité d'administrateur délégué adjoint.

Il soumet cette proposition au vote des actionnaires présents

3^{ème} résolution

A l'unanimité, il est décidé d'approuver les avantages et rémunérations de l'administrateur délégué et de l'administrateur délégué adjoint.

Le 3^{ème} point à l'ordre du jour étant épuisé, le président procède à la lecture du 4^{ème} point à l'ordre du jour

4^{ème} point: Remboursement des frais avancés à différentes sociétés du groupe

PALAIS DES ROSES INTERNATIONAL SA s'engage à rembourser les montants avancés par VCT dans les plus brefs délais. Monsieur Mahmoud Youssef se rapprochera de Monsieur Fischer, pour les remboursements. Monsieur Mahmoud Youssef contrôlera les montants à rembourser

Il soumet cette proposition au vote des actionnaires présents

4^{ème} résolution

Les actionnaires décident que PALAIS DES ROSES INTERNATIONAL S.A. s'engage à rembourser les montants avancés par VCT dans les plus brefs délais. Monsieur Mahmoud Youssef se rapprochera de Monsieur Fischer, pour vérifier les remboursements.

Le 4^{ème} point à l'ordre du jour étant épuisé, le président procède à la lecture du 5^{ème} point à l'ordre du jour

5^{ème} point: Approbation des comptes et du bilan de la période du jour de constitution jusqu'à l'exercice clos au 31 décembre 2001

Le président de séance appelle donc à l'attention des actionnaires présents, les comptes et bilans de la période de constitution jusqu'au bilan clos au 31 décembre 2001.

Le président soumet ces comptes à l'approbation des actionnaires présents.

5^{ème} résolution

A l'unanimité, les actionnaires décident d'approuver les comptes et bilans du 31 octobre 2000 date de constitution de PALAIS DES ROSES INTERNATIONAL S.A. au 31 décembre 2000 et du 1^{er} janvier 2001 au 31 décembre 2001.

Le 5^{ème} point à l'ordre du jour étant épuisé, le président procède à la lecture du 6^{ème} point à l'ordre du jour

6^{ème} point: Transformation de l'objet social de PALAIS DES ROSES INTERNATIONAL S.A.

Le Président de séance expose qu'aux termes des dispositions statutaires de PALAIS DES ROSES INTERNATIONAL S.A. tels que stipulés dans son acte constitutif daté du 31 octobre 2000, celle-ci a pour objet:

«La construction, la promotion, l'aménagement, l'étude, la conception, la gestion de chaînes hôtelières, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille de composant de tous titres, brevets de toute origine, participer à la création au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement.»

Il expose que PALAIS DES ROSES INTERNATIONAL S.A. est une société placée sous le régime fiscal de droit commun de sociétés de participations financières, à savoir qu'elle a le droit d'exercer des activités commerciales pour lesquelles elle est imposée selon le régime de droit commun au Luxembourg, à l'impôt sur les sociétés;

Et encore qu'elle a aussi pour objet la prise de participations dans des sociétés commerciales et la gestion de celles-ci. et qu'à ce titre elle est susceptible de bénéficier d'un régime fiscal de faveur concernant une exonération des dividendes et plus-values en capital.

Le Président de séance interpelle l'intérêt des associés sur le fait que le régime fiscal n'est plus adapté à l'activité actuelle de PALAIS DES ROSES INTERNATIONAL S.A. strictement cantonnée à la prise et à la gestion de participations.

Qu'en conséquence, il y aurait lieu de modifier en vue d'optimiser le traitement fiscal des résultats de PALAIS DES ROSES INTERNATIONAL S.A. à celle-ci en société holding pure tel que prévue par la loi luxembourgeoise du 31 juillet 1929.

Il soumet cette proposition au vote des actionnaires présents.

6^{ème} résolution

A l'unanimité, les actionnaires de PALAIS DES ROSES INTERNATIONAL S.A. décident d'une modification des statuts de celle-ci ayant pour objet la modification de son objet social tel que prévu à l'article 4 de ces statuts d'origine du 31 octobre 2000.

Ils précisent encore qu'ils souhaitent que soient complètement abandonnées les dispositions statutaires initiales au profit d'une exclusive transformation de l'objet social en société holding pure tel que prévue par la loi du 31 juillet 1929.

Ils décident encore qu'il y aura lieu d'organiser à cet effet une assemblée générale extraordinaire qui sera tenue par devant notaire à Luxembourg, puisqu'elle aura pour effet de modifier les dispositions statutaires de PALAIS DES ROSES INTERNATIONAL S.A.

Il donne encore mandat à effet d'organiser ladite assemblée à M^e Donia Hedda-Ellouze, avocat à 6, rue Ibn Hazm, TN-1002 Tunis, conjointement à L'Etude de M^e Alain Lorang, 2, Rue des Dahlias L-1411 Luxembourg.

Le 6^{ème} point à l'ordre du jour étant épuisé, le président procède à la lecture du 7^{ème} point à l'ordre du jour

7^{ème} point à l'ordre du jour: création de nouvelles sociétés

L'assemblée générale mandate le Docteur Azzedine Lakhouaja en vue d'étudier les conditions de création de société dont les caractéristiques seront les suivantes:

1. PRI FOUNTY II: société de droit marocain au capital social de 100.000,- EUR qui sera filiale à 99,9% de PALAIS DES ROSES INTERNATIONAL S.A.

2. PRI LAGOON, société de droit marocain sise à Agadir au capital social de 15.000.000,- EUR qui sera filiale de PALAIS DES ROSES INTERNATIONAL S.A. à 70%

3. PRI SUD (ROBINSON), société de droit marocain sise à Agadir au capital social de 15.000.000,- EUR qui sera filiale de PALAIS DES ROSES INTERNATIONAL S.A. à 80%

4. PRI MEDINA, société de droit marocain sise à Agadir au capital social de 5.000.000,- EUR qui sera filiale de PALAIS DES ROSES INTERNATIONAL S.A. à 99,9%

5. S.P.T. (TAGHAZOUT), société de droit marocain sise à Agadir au capital social de 500.000,- EUR qui sera filiale de PALAIS DES ROSES INTERNATIONAL S.A. à 99,9%

7^{ème} résolution

A l'unanimité, les actionnaires mandatent Monsieur le Docteur Azzedine Lakhouaja en vue d'étudier les conditions de création de sociétés dont les caractéristiques seront les suivantes:

1. PRI FOUNTY II: société de droit marocain au capital social de 100.000,- EUR qui sera filiale à 99,9% de PALAIS DES ROSES INTERNATIONAL S.A.

2. PRI LAGOON, société de droit marocain sise à Agadir au capital social de 15.000.000,- EUR qui sera filiale de PALAIS DES ROSES INTERNATIONAL S.A. à 70%

3. PRI SUD (ROBINSON), société de droit marocain sise à Agadir au capital social de 15.000.000,- EUR qui sera filiale de PALAIS DES ROSES INTERNATIONAL S.A. à 80%

4. PRI MEDINA, société de droit marocain sise à Agadir au capital social de 5.000.000,- EUR qui sera filiale de PALAIS DES ROSES INTERNATIONAL SA à 99,9%

5. S.P.T. (TAGHAZOUT), société de droit marocain sise à Agadir au capital social de 500.000,- EUR qui sera filiale de PALAIS DES ROSES INTERNATIONAL S.A. à 99,9%

Fait à Paris le 3 octobre 2002.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.30 heures.

Le bureau

Le président: M. Mahmoud Youssef

Le secrétaire: M. le Docteur Azzedine Lakhouaja

Le scrutateur: M^e Alain Lorang

Signatures.

Les actionnaires

1. DELTA OVERSEAS SERVICES HOLDING, S.à r.l., représentée par M^e Alain Lorang

2. DELLAH EL BARAKA BAHREIN, représentée par Monsieur Mahmoud Youssef

3. Monsieur le Docteur Azzedine Lakhouaja

4. Cheikh Salah Abdullah Kamel, représenté par Monsieur Mahmoud Youssef

5. Monsieur Férid Benbouzid

6. DELTA OVERSEAS SERVICES LTD, représentée par M^e Alain Lorang

7. PALAIS DES ROSES AGADIR S.A.

Signatures.

Le capital social a été valablement réuni par présentation des titres au porteur matérialisant l'intégralité du capital social.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2004, réf. LSO-AU06655. – Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079823.3/000/233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

TDS EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 59.601.

Lors de l'Assemblée générale reportée tenue en date du 8 juillet 2004, les actionnaires ont décidé de:

1. renouveler les mandats d'administrateurs pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui approuvera les comptes au 30 septembre 2004 et qui se tiendra en 2005:

- Monsieur Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- Monsieur Horst Klingspor, avec adresse professionnelle au 2, Weg op Halen, B-3450 Geetbets

- Monsieur Jos Opdeweegh, avec adresse professionnelle au 39, Koningsstraat, B-3900 Overpel

- Monsieur Grant R.C Barker, avec adresse professionnelle au 680, Waterloo Street, N6A 4L9 London, Ontario, Canada

2. renouveler le mandat du commissaire aux comptes, PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui approuvera les comptes au 30 septembre 2004 et qui se tiendra en 2005

3. de transférer le siège social du 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2004, réf. LSO-AU05118. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077897.3/581/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2004.

PROLEM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 75.314.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 16 août 2004

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2004:

- Monsieur Cristian Vasiliu, administrateur de sociétés, demeurant à 26, chemin de Colladon, 1209 Genève (Suisse), Président

- Monsieur Auguste Betschart, administrateur de sociétés, demeurant à 19, chemin du Chamoliet, 1226 Thônex, Genève (Suisse);

- Monsieur Nikolaus Zens, administrateur de sociétés, demeurant à 161 A, route d'Hermance 1245 Collonge, Genève, (Suisse)

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2004:

- ERNST & YOUNG, société anonyme, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Le siège social est transféré au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2004, réf. LSO-AU04660. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077976.3/534/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2004.

TAZM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 83.489.

Lors de l'Assemblée générale ordinaire reportée tenue en date du 23 août 2004, les actionnaires ont décidé de:

1. renouveler les mandats d'administrateurs de classe B pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui approuvera les comptes au 31 juillet 2004 et qui se tiendra en 2005:
 - Monsieur Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg
 - Monsieur Pascal Roumiguié, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg
2. renouveler le mandat d'administrateur de classe A pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui approuvera les comptes au 31 juillet 2004 et qui se tiendra en 2005, de Monsieur Giovanni Cremona, avec adresse professionnelle au 41, via Marnelli, I-21052, Busto Arsizio
3. renouveler le mandat du commissaire aux comptes, EUROFID, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui approuvera les comptes au 31 juillet 2004 et qui se tiendra en 2005
4. de transférer le siège social du 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2004, réf. LSO-AU05245. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077906.3/581/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2004.

MEDIA MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 61.257.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 5 mars 2004, les actionnaires de la société MEDIA MANAGEMENT S.A. ont pris les résolutions suivantes:

- transfert du siège social de la société du 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- ratification de la nomination en tant qu'administrateur de Monsieur Alessandro Ciampitti, avec adresse professionnelle à Via Don Gnocchi 33, I-20148 Milano avec effet au 10 octobre 2003 pour une période de 6 ans et venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009 en remplacement de Monsieur Luciano Borri, démissionnaire
- nomination en tant qu'administrateur de Monsieur Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg pour une période de 6 ans et venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009 en remplacement de WATERSIDE FINANCIAL LIMITED, démissionnaire
- nomination en tant que commissaire aux comptes de Monsieur Alberto Marinatto, avec adresse professionnelle au Via Ciro Menotti 21, I-20129 Milan pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2003 et qui se tiendra en 2004 en remplacement de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., révoqué.

L'Assemblée Générale Ordinaire reportée des actionnaires du 3 août 2004 a décidé de renouveler le mandat en tant qu'administrateur de Monsieur Xavier Pauwels pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2003 et qui se tiendra en 2004.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2004, réf. LSO-AU05655. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078305.3/581/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2004.

SIGMA INVEST S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 6.510.000,-.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R. C. Luxembourg B 73.409.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 23 juillet 2004 que:

1. ont été nommés administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires, effectif le 11 juin 2004:
 - Olivier Dorier, directeur de société, demeurant professionnellement 1, rue des Glacis L-1628 Luxembourg,
 - Stewart Kam-Cheong, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 1, rue des Glacis L-1628 Luxembourg,
 - Angie Grotz, administrateur de sociétés, demeurant 8, rue du Commerce, L-8315 Olm.
- Les nouveaux administrateurs termineront le mandat de leurs prédécesseurs démissionnaires.

2. a été nommé commissaire en remplacement du commissaire démissionnaire, effectif le 11 juin 2004:

CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Le nouveau commissaire terminera le mandat de son prédécesseur démissionnaire.

3. Le siège social a été transféré au 1, rue des Glacis L-1628 Luxembourg.

Luxembourg, le 23 septembre 2004.

Pour extrait conforme,

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2004, réf. LSO-AU05427. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078427.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2004.

ROBIN TWO S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

H. R. Luxembourg B 88.350.

Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom 24. September 2004

Gemäss Beschluss der ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre vom 24. September 2004 setzt sich der Verwaltungsrat ab heute wie folgt zusammen:

- Frau Gottschalk Heike, mit Berufsanschrift in L-5362 Schrassig, rue de Sandweiler, 24
- Frau Holbach Ulrike, mit Berufsanschrift in L-5362 Schrassig, rue de Sandweiler, 24
- Herr Ting Josef, wohnhaft in D-54296 Trier, Am Nussbaum 37

Es wird zum Kommissar ernannt:

- LUX-FIDUCIAIRE CONSULTING, S.à r.l. mit Sitz in L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste Zithe.

Die gewählten Verwaltungsratsmitglieder sowie der Kommissar beenden die Mandate ihrer Vorgänger.

Der Sitz der Gesellschaft wird mit sofortiger Wirkung von L-2520 Luxembourg, 33, Allée Scheffer nach L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste Zithe verlegt.

Unterschriften.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2004, réf. LSO-AU05749. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078500.3/680/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2004.

GUARIDA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 82.635.

EXTRAIT

A la suite de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 22 avril 2002, le Conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Madame Michelle Delfosse, ingénieur, demeurant professionnellement au 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;
- Monsieur Ralph Bourgnon, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;
- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Tous ces mandats prendront fin lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

A été nommé aux fonctions de commissaire aux comptes:

- Monsieur Aloyse Scherer, réviseur d'entreprises, 16, Rue Dante, L-1412 Luxembourg.

Ce mandat prendra fin lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Avec effet au 22 avril 2002, le siège social de la société est transféré au 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Luxembourg, le 22 avril 2002.

Pour GUARIDA, Société anonyme holding

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2004, réf. LSO-AU06099. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078641.3/833/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2004.

LUXOR PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 102.112.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social de la société
le 16 septembre 2004 à 11.00 heures*

1. L'assemblée décide d'accepter la démission des Administrateurs suivants:

- M. Alexis Kamarowsky;
- M. Federigo Cannizzaro di Belmontino;
- M. Jean-Marc Debaty;

Tous trois avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, à L-1371 Luxembourg et accorde à chaque Administrateur décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat, sur toutes les obligations prévues par la loi.

2. En remplacement des Administrateurs démissionnaires, l'Assemblée décide de nommer, en tant que nouveaux Administrateurs:

- M. Andrea Raccis, né à Rome le 16 juin 1966, résidant à Via del Pino 3/a, Montefiascone (VT), Italie. Président du nouveau Conseil d'Administration;
- M. Alberto Raccis, né à Gairo (Nuoro - Italie) le 14 janvier 1925, résidant à Via Cassia 70, Montefiascone (VT), Italie. Administrateur;
- Mme. Genova Melina, née à Delia (Caltanissetta - Italie) le 20 décembre 1933, résidant à Via Cassia 70, Montefiascone (VT), Italie. Administrateur;

qui par la présente acceptent la nomination et termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

3. L'Assemblée décide d'accepter la démission du Commissaire aux comptes LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat, sur toutes les obligations prévues par la loi.

4. En remplacement, l'Assemblée décide de nommer, en tant que nouveau Commissaire aux comptes la société AUDIEX S.A. ayant son siège social au 57 Avenue de la Faiencerie à L-1510 Luxembourg, qui par la présente accepte la nomination et terminera le mandat de son prédécesseur.

5. L'Assemblée décide de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la société au 5, Boulevard de la Foire, BP 351 à L-2013 Luxembourg.

Luxembourg, le 16 septembre 2004.

Pour extrait conforme

L'agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2004, réf. LSO-AU04529. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078677.3/536/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2004.

FINTER FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 40.352.

—
Résolution circulaire du 10 septembre 1998

- Le siège social de la société est fixé à Luxembourg 291, route d'Arlon.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 27 avril 2000

- Mandat non renouvelé:
- M. G. Hanselmann
- M. H. Nebiker

Résolution circulaire du 30 août 2001

- Acceptation de la démission de:
- M. Hans-Peter Portmann

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 12 février 2003

Mandat non renouvelé:

- PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2004.

Pour FINTER FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.

UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

C. Nilles / I. Asseray

Associate Director / Director

Zirkularbeschluss des Verwaltungsrates

Der Verwaltungsrat der FINTER FUND MANAGEMENT COMPANY S.A. nimmt die Niederlegung des Mandats als Verwaltungsratsmitglied durch Herrn Hans-Peter Portmann zur Kenntnis und entbindet ihn dankend von seinen Aufgaben als Verwaltungsratsmitglied.

Um die damit vakante Stelle umgehend wieder zu besetzen, beschliesst der Verwaltungsrat, Herrn Markus Wassmer, Stellvertretender Direktor der FINTER BANK ZÜRICH, vorläufig - bis zur formalen Ernennung durch die Ordentliche Generalversammlung - und unter Vorbehalt der Zustimmung durch die CSSF als Mitglied des Verwaltungsrats der FINTER FUND MANAGEMENT COMPANY S.A. zu ernennen.

Des weiteren trifft der Verwaltungsrat folgende Beschlüsse:

1. Herr Markus Wassmer wird zum Präsidenten des Verwaltungsrats ernannt.
2. Herr Dr. Roberto Garobbio wird zum Vizepräsidenten des Verwaltungsrats ernannt.

Alle Beschlüsse treten mit sofortiger Wirkung in Kraft.

Erstellt in Zürich 30. August 2001.

Dr. R. C. Garobbio / M. A. Murbach / C. Stadelhofer

Präsident des Verwaltungsrats / Mitglied des Verwaltungsrats / Mitglied des Verwaltungsrats

Zirkularbeschluss des Verwaltungsrates

Der Verwaltungsrat der FINTER FUND MANAGEMENT COMPANY S.A. (die «Gesellschaft») hält hiermit fest, dass der Sitz der Gesellschaft mit Wirkung 13. Juli 1998, verlegt wurde.

Neue Adresse:

291, Route d'Arlon,

B.P. 91

L-2010 Luxemburg

Zürich, den 10. September 1998.

G. Hanselmann / M. A. Murbach / H. H. Nebiker / H.-P. Portmann

Präsident / Mitglied / Mitglied / Mitglied

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, réf. LSO-AS07214. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078653.3/000/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2004.

SOLMAR INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, val Sainte-Croix.

R. C. Luxembourg B 100.334.

Assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement de la société SOLMAR INVESTISSEMENTS S.A.

L'an deux mille quatre, le 22 septembre.

S'est réunie l'Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement des actionnaires de la société anonyme SOLMAR INVESTISSEMENTS S.A. ayant son siège à Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 100.334

L'assemblée est ouverte et présidée par Monsieur Alain Breuer, directeur de société, demeurant 1504, chemin de la Plus Haute Sine à Vence (France).

Il est appelé aux fonctions de secrétaire Monsieur Gilles Malhomme, employé privé, demeurant 3, rue Nicolas Simmer à L-2538 Luxembourg

Il est appelé aux fonctions de scrutateur Monsieur Jonathan Beggiano, employé privé, demeurant professionnellement 31, val Sainte-Croix à L-1371 Luxembourg.

Le bureau constate:

1. Que tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux figurent sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire et le scrutateur, les actionnaires présents ou représentés.

La liste de présence restera annexée au présent procès-verbal.

2. Qu'il appert de la prédite liste de présence que toutes les actions sont représentées à l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement, qui peut décider valablement sans convocation préalable sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après examen de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Changement de l'adresse du siège socia.
2. Révocation d'un administrateur
3. Nomination d'un nouvel administrateur
4. Révocation du commissaire aux comptes
5. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes

Première résolution

L'Assemblée Générale, à l'unanimité des voix, décide de changer l'adresse du siège social pour la situer désormais au 31, val Sainte-Croix à L-1371 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, décide de révoquer la société S.à r.l. EUROGTC-CONSULTING de ses fonctions d'administrateur de la prédite société à compter de ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, décide de nommer à compter de ce jour comme nouvel administrateur:
- la société EXCELIANCE S.A. ayant son siège social au 310, route de Longwy à L-1940 Luxembourg.
Son mandat expirera à l'assemblée générale statutaire en 2010.

Quatrième résolution

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, décide de révoquer la société S.à r.l. COSELUX de ses fonctions de commissaire aux comptes de la prédite société à compter de ce jour.

Cinquième résolution

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, décide de nommer à compter de ce jour comme nouveau commissaire aux comptes:

- la société LE COMITIUM INTERNATIONAL S.A. ayant son siège social au 3, rue Nicolas Simmer à L-2538 Luxembourg.

Son mandat expirera à l'assemblée générale statutaire en 2010.

Plus rien étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le secrétaire / Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2004, réf. LSO-AU06261. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079411.3/1091/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2004.

SOLE RESORTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 72.814.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 22 septembre 2004, que:

Décharge spéciale est donnée à Monsieur François Winandy, Administrateur, pour l'exercice de son mandat jusqu'au jour de sa démission.

Sont élus et réélus Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2008:

- Monsieur Thierry Jacob, diplômé de l'Institut Commercial de Nancy, demeurant professionnellement à Luxembourg.

- Monsieur Marco Theodoli, Administrateur de sociétés, demeurant à Lugano (CH).

- Madame Mireille Gehlen, licenciée en Administration des Affaires, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Est réélu Commissaire aux Comptes pour la même période:

- Monsieur Michele Romerio, Comptable, demeurant à Carabella, CH-6582 Pianezzo.

Luxembourg, le 22 septembre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2004, réf. LSO-AU05946. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079494.3/802/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

A.S. GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 91.937.

Constituée par acte passé par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Rédange-sur-Attert en date du 30 janvier 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 332 du 27 mars 2003.

Assemblée Générale Extraordinaire du 28 juin 2004

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la société A.S. GROUP S.A., tenue au siège social en date du 28 juin 2004, que les actionnaires ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Changement du siège social vers: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf

2. Acceptation de la démission des quatre membres du conseil d'administration:

- COSTALIN LTD, ayant son siège social à Wickham's Cay, BVI-3152 Road Town, Tortola

- VAL INVEST S.A., ayant son siège social à Jasmine Court 35A, Regent Street, Belize City

- Monsieur Joaquin Zulategui, demeurant à E-29600 Marbella, Reserva Los Granados, 122

- Monsieur Delian Grivichki, demeurant à E-29600 Marbella, c/o Jeddah, 1-3B

Décharge pleine et entière leur fut accordée pour l'exercice de leur mandat.

3. Nomination de trois nouveaux administrateurs:

- Monsieur David De Marco, demeurant 12, rue de Medernacht, L-9186 Stegen
- Monsieur Alain Lam, demeurant 24, rue Dr Ernest Feltgen, L-7531 Mersch
- Madame Katarina Semenyachenko, 4a, Minskaya Street, 121096 Moscou

4. Démission de la FIDUCIAIRE FIBETRUST comme commissaire aux comptes.

Décharge pleine et entière lui fut accordée pour l'exercice de son mandat.

5. Nomination comme nouveau commissaire aux comptes:

CERTIFICA, S.à r.l., 50 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

A.S. GROUP S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2004, réf. LSO-AU05981. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078714.3/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2004.

GLASS LUXEMBOURG II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 76.996.

Par décision des associés en date du 23 septembre 2004:

- les rapports des gérants et du commissaire aux comptes sont approuvés à l'unanimité;
- les comptes annuels au 30 novembre 2002 et l'affectation des résultats sont approuvés à l'unanimité;
- décharge est accordée aux gérants et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat au 30 novembre 2002;
- les mandats des gérants et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale statutaire:

Gérants:

M. Hermanus R. W. Troskie, 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg;

Mrs. Kristel Segers, 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;

M. Yves Alexandre, 48, Grosvenor Street, London, W1K 3HW, United Kingdom;

M. Craig Bottger, Road 1706, Building 499, Diplomatic Area 317, Manama, Bahrain;

M. Thomas Walker, 35, Ladbroke Gardens, London, W11 2PX, United Kingdom.

Commissaire aux comptes:

ERNST & YOUNG, Société Anonyme, 7, parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Luxembourg, le 23 septembre 2004.

Pour extrait conforme.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2004, réf. LSO-AU06085. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079533.3/631/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

CEHTRA EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 103.183.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-deux septembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) CEHTRA - CONSULTANCY FOR ENVIRONMENTAL AND HUMAN TOXICOLOGY AND RISK ASSESSMENT S.A., R.C.S. Luxembourg B 92.844, avec siège social au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Marc Van Hoek, expert-comptable, domicilié professionnellement au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg,
 - 2) Monsieur Pierre-Gérard Pontal, indépendant, né le 14 octobre 1949 à Courbevoie, France, demeurant au 1365, chemin du Fahnestock, F-06700 St Laurent du Var, France,
 - 3) Monsieur Philippe Adrian, indépendant, né le 25 mai 1956 à Fraize, France, demeurant au 97, avenue Bellevue, B-1410 Waterloo, Belgique,
- les comparants sub 2) et 3) étant ici représentés par Monsieur Marc Van Hoek, préqualifié, en vertu de deux procurations sous seing privé données le 8 septembre 2004.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Forme juridique

Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet

La Société a pour objet le développement pour son propre compte ainsi que pour le compte de tiers de projets d'entreprises ainsi que de projets industriels et commerciaux.

La Société a également pour objet de développer des activités de services dans le domaine civil, commercial et industriel, et notamment le conseil, l'étude et les consultations en matière de toxicologie et d'évaluation du risque pour l'homme et pour l'environnement.

La Société a en outre pour objet la prise de participations par tous moyens, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères créées ou à créer, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut notamment acquérir par voie d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation, groupement d'intérêt économique, location, gérance, option, achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La Société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

La Société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 3. Dénomination

La Société prend la dénomination de CEHTRA EUROPE, S.à r.l.

Art. 4. Siège social

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 5. Durée

La durée de la Société est illimitée.

Titre II - Capital - Parts sociales

Art. 6. Capital social

Le capital social est fixé à douze mille quatre cents (12.400,-) euros (EUR), représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de cent (100,-) euros (EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant l'accord des associés statuant à la majorité requise pour les modifications statutaires.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Transmission et cession de parts sociales

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne sont cessibles à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. Le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises à des héritiers réservataires ou au conjoint survivant.

Les héritiers ou les bénéficiaires d'institutions testamentaires ou contractuelles qui n'ont pas été agréés et qui n'ont pas trouvé un cessionnaire réunissant les conditions requises, peuvent provoquer la dissolution anticipée de la Société, trois mois après une mise en demeure signifiée au(x) gérant(s) par exploit d'huissier et notifiée aux associés par pli recommandé à la poste. Toutefois, pendant ledit délai de trois mois, les parts sociales du défunt peuvent être acquises, soit par les associés, soit par un tiers agréé par eux, soit par la Société elle-même, lorsqu'elle remplit les conditions exigées pour l'acquisition par une société de ses propres titres.

Les cessions des parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seings privés.

Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été notifiées à la Société ou acceptées par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du Code civil.

En cas de cession, la valeur d'une part est calculée sur base du bilan moyen des trois dernières années et, si la Société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années. S'il n'a pas été distribué de bénéfice, ou s'il n'intervient pas d'accord sur l'application des bases de rachat sus-indiquées, le prix sera fixé, en cas de désaccord, par les tribunaux.

L'exercice des droits afférents aux parts sociales du défunt est suspendu jusqu'à ce que le transfert de ces droits soit opposable à la Société.

Art. 10. Les créanciers, personnels, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la Société.

Titre III - Gérance

Art. 11. Durée - Nomination - Cessation des fonctions

La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés, salariés ou non.

Le ou les gérants sont nommés par les associés pour une durée indéterminée.

Le ou les gérants sont révocables par décision des associés représentant plus de la moitié des parts sociales. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à des dommages-intérêts. Enfin, un gérant peut être révoqué par le président du tribunal de commerce, pour cause légitime, à la demande de tout associé.

Les fonctions du ou des gérants cessent par décès, interdiction, déconfiture, faillite personnelle, incompatibilité de fonctions ou révocation. Le gérant peut également résilier ses fonctions, mais seulement en prévenant chacun des associés trois mois à l'avance.

Art. 12. Pouvoirs et responsabilité de la gérance

Les gérants peuvent voter par lettre, télégramme, télex, téléfax ou tout autre support écrit.

Chaque gérant peut accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, sauf ceux que la loi réserve à la décision des associés.

Dans ses rapports avec les tiers, le gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour représenter la Société et agir en son nom en toutes circonstances, sans avoir à justifier de pouvoirs spéciaux.

Dans les rapports entre associés, le gérant peut accomplir tous actes de gestion dans l'intérêt de la Société.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non, pour des affaires déterminées par le(s) gérant(s).

Les gérants ou des tiers sont autorisés à représenter un ou plusieurs autres gérants lors de réunions des gérants.

La Société est liée par les actes accomplis par les gérants même si ces actes excèdent l'objet social à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le ou les gérants sont responsables envers la Société, conformément au droit commun, de l'exécution du mandat qu'ils ont reçu et des fautes commises dans leur gestion.

Ils sont solidairement responsables, soit envers la Société, soit envers tous tiers, de tous dommages-intérêts résultant d'infractions aux dispositions de la loi ou des statuts sociaux. Ils ne seront déchargés de cette responsabilité que si aucune faute ne leur est imputable et s'ils ont dénoncé ces infractions à l'assemblée générale la plus prochaine après qu'ils en auront eu connaissance.

Titre IV - Décisions collectives d'associés

Art. 13. La tenue des décisions collectives

Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Une décision est valablement prise quand elle est adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis quelque soit la portion du capital représenté.

Dans les sociétés comportant plus de vingt-cinq associés, il doit être tenu, chaque année au moins, une assemblée générale dans le délai de six mois à compter de la clôture des comptes.

D'autres assemblées peuvent toujours être convoquées par le ou les gérants, à défaut par le conseil de surveillance, s'il en existe un, à défaut de celui-ci par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés peuvent changer la nationalité de la Société à l'unanimité.

Toutes les autres modifications dans les statuts sont décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social. Toutefois, dans aucun cas la majorité ne peut obliger un des associés à augmenter sa part sociale.

Art. 14. Participation aux décisions et nombre de voix

Tout associé peut prendre part aux décisions. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Titre V - Exercice social - Bilan - Répartitions

Art. 15. Exercice social

L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Bilan

Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Le solde du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, amortissements, charges et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Art. 17. Répartition

Le surplus du bénéfice net est réparti entre les associés. Toutefois, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI - Dissolution

Art. 18. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif. L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII - Disposition générale

Art. 19. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2004.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été intégralement souscrites comme suit par:

a) CEHTRA - CONSULTANCY FOR ENVIRONMENTAL AND HUMAN TOXICOLOGY AND RISK ASSESSMENT S.A., prénommée, quatre-vingt-six parts sociales	86
b) Monsieur Pierre-Gérard Pontal, prénommé, dix-neuf parts sociales	19
c) Monsieur Philippe Adrian, prénommé, dix-neuf parts sociales	19
Total: cent vingt-quatre parts sociales	124

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents (12.400,-) euros se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents (1.500,-) euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée avec pouvoir d'engager valablement la Société par sa seule signature:

- Monsieur Philippe Adrian, préqualifié.

2) Le siège social de la Société est établi au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Van Hoek, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2004, vol. 145S, fol. 24, case 7. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2004.

A. Schwachtgen.

(080096.3/230/200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2004.

GLASS LUXEMBOURG I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 77.251.

Par décision des associés en date du 23 septembre 2004:

- les rapports des gérants et du commissaire aux comptes sont approuvés à l'unanimité;
- les comptes annuels au 30 novembre 2002 et l'affectation des résultats sont approuvés à l'unanimité;
- décharge est accordée aux gérants et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat au 30 novembre 2002;

- les mandats des gérants et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale statutaire:

Gérants:

M. Hermanus R. W. Troskie, 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg;

Mrs. Kristel Segers, 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;

M. Yves Alexandre, 48, Grosvenor Street, London, W1K 3HW, United Kingdom;

M. Craig Bottger, Road 1706, Building 499, Diplomatic Area 317, Manama, Bahrain;

M. Thomas Walker, 35, Ladbroke Gardens, London, W11 2PX, United Kingdom.

Commissaire aux comptes:

ERNST & YOUNG, Société Anonyme, 7, parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Luxembourg, le 23 septembre 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2004, réf. LSO-AU06082. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079539.3/631/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

OROGEN INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 55.522.

*Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire ajournée
des actionnaires de la société en date du 12 août 2004*

- le rapport des administrateurs et du commissaire aux comptes sont approuvés à l'unanimité;
- les comptes annuels au 30 juin 2001, 30 juin 2002 et 30 juin 2003 sont approuvés à l'unanimité;
- par votes spéciaux et en vue de remplir les conditions requises par l'article 100 de la loi de 1915 telle que modifiée, l'assemblée décide de poursuivre les activités de la Société malgré le fait que les pertes accumulées au 30 juin 2001, 30 juin 2002 et 30 juin 2003 dépassent plus de 75 % du capital souscrit de la société;

- décharge est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats au 30 juin 2001, 30 juin 2002 et 30 juin 2003;

- les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale statutaire, à savoir:

Administrateurs:

M. Hermanus R. W. Troskie;

C. J. Nelsen;

Nicolas J. Holland.

Commissaire aux comptes:

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg.

Luxembourg, le 12 août 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2004, réf. LSO-AU05771. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079560.3/631/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

ZCI HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 75.148.

—
*Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires de la société
tenue extraordinairement en date du 20 septembre 2004*

- la délibération sur les comptes annuels au 31 décembre 2000, 31 décembre 2001, 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2003 est reportée à une date ultérieure;
- la démission de Malcolm K. Becker avec effet au 17 mars 2003 a été acceptée;
- décharge pleine et entière a été donnée à l'administrateur démissionnaire M. Malcolm K. Becker jusqu'au 17 mars 2003;
- SOLON DIRECTOR LIMITED, directeur, est nommé administrateur en remplacement avec effet au 17 mars 2003;
- les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont provisoirement renouvelés jusqu'à la date de l'assemblée générale ajournée.

Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2004, réf. LSO-AU05770. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079564.3/631/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

AVON HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 49.192.

—
Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 13 janvier 2003, la décision des Administrateurs du 30 septembre 2002 de coopter Monsieur Guy Kettmann au Conseil d'administration a été ratifiée. Il n'a pas été pourvu au remplacement de M. Albert Pennacchio et de ce fait, le nombre des Administrateurs a été réduit de quatre à trois.

VALON S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, LANNAGE S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg et KOFFOUR S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, ont été nommés Administrateurs en remplacement de Mme Romaine Lazzarin-Fautsch, MM. Guy Baumann et Guy Kettmann, démissionnaires. AUDIT TRUST S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a été nommée Commissaire aux comptes en remplacement de Mme Myriam Spiroux-Jacoby, démissionnaire. Tous les mandats s'achèveront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2006.

Luxembourg, le 28 septembre 2004.

Pour AVON HOLDING S.A., société anonyme holding

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2004, réf. LSO-AU06353. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079575.3/1017/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

GLOBAL BALANCED 2000 MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 51.025.

—
L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 22 avril 2003 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a approuvé les rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. L'Assemblée a approuvé les comptes annuels audités pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2002, tels que soumis par le Conseil d'Administration.
3. L'Assemblée a donné décharge aux administrateurs de toute responsabilité découlant des actes accomplis au cours de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2002.
4. L'Assemblée a approuvé la cooptation de M. Jerry Hilger au Conseil d'Administration en date du 1^{er} février 2003 en remplacement de M. Patrick Schott qui a démissionné en date du 31 janvier 2003.

L'Assemblée a reconduit les mandats de Messieurs Stephen Barber et Frédéric Fasel et pour une période d'un an se terminant lors de l'Assemblée Générale Annuelle 2004.

5. L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises DELOITTE & TOUCHE pour une période d'un an se terminant lors de l'Assemblée Générale Annuelle 2004.

Pour GLOBAL BALANCED 2000 MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.

PICTET & CIE (EUROPE) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2004, réf. LSO-AU06615. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079599.3/984/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

EFFICIENCY GROWTH FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 60.668.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 18 mai 2004 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a approuvé les comptes annuels audités au 31 décembre 2003 tels que soumis par le Conseil d'Administration.
2. L'Assemblée a approuvé le report à nouveau du résultat net.
3. L'Assemblée a donné décharge aux administrateurs suivants et a reconduit les mandats de Messieurs François Kirschmann, Jean Pilloud, Yves Martignier, Pierre Etienne et Jerry Hilger pour une période d'une année jusqu'à la prochaine assemblée générale.
4. L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises DELOITTE S.A. pour une période d'une année jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Pour EFFICIENCY GROWTH FUND
PICTET & CIE (EUROPE) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2004, réf. LSO-AU04815. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079588.3/984/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

FUNICULAIRE, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 96.691.

—
Suite à l'assemblée générale du 16 août 2004, les organes de gestion de la société se composent comme suit:

Conseil d'administration:

Catégorie A.

Romain Bontemps demeurant professionnellement 6, place de Nancy L-2212 Luxembourg.

Catégorie B.

Edouard Lux, demeurant 5, sentier de l'Espérance, L-1474 Luxembourg

Eric Lux, demeurant 77, Cte Um Schlass L-5880 Hesperange

Commissaire:

ABAX AUDIT, S.à r.l., 6, place de Nancy L-2212 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l.

Experts-comptables, réviseurs d'entreprises

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2004, réf. LSO-AU05684. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079684.3/592/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

NIKKO EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 28.115.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 30 septembre 2004, réf. LSO-AU06750, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2004.

Signature.

(079857.3/1026/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2004.

MOUTFORT FUND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 85.569.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 16 avril 2003 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a approuvé les rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
 2. L'Assemblée a approuvé les comptes annuels audités pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2002, tels que soumis par le Conseil d'Administration.
 3. L'Assemblée a affecté un montant à la réserve légale et a approuvé le report à nouveau du solde bénéficiaire.
 4. L'Assemblée a donné décharge aux administrateurs de toute responsabilité découlant des actes accomplis au cours de l'exercice social.
 5. L'Assemblée a ratifié les cooptations de MM. Pierre Etienne et Jerry Hilger avec effet au 1^{er} février 2003 en remplacement de MM. Christian Gellerstad et Patrick Schott ayant démissionné le 31 janvier 2003.
- L'Assemblée a reconduit les mandats de MM. Mark Mahoney et Frédéric Fasel pour une période d'un an se terminant lors de l'Assemblée Générale Annuelle 2004.
6. L'Assemblée a réélu DELOITTE & TOUCHE comme réviseur d'entreprises de MOUTFORT FUND MANAGEMENT S.A. et de MOUTFORT FUND pour une période d'un an lors de l'Assemblée Générale Annuelle 2004.

Pour MOUTFORT FUND MANAGEMENT S.A.

PICTET & Cie (EUROPE) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2004, réf. LSO-AU06620. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079656.3/984/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

GUADARRAMA SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 75.079.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 27 janvier 2004 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a approuvé les rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. L'Assemblée a approuvé les comptes annuels audités au 30 septembre 2003 tels que soumis par le Conseil d'Administration.
3. L'Assemblée a approuvé le report du résultat net.
4. L'assemblée a ratifié la cooptation de M. Jerry Hilger en remplacement de M. Patrick Schott.
5. L'Assemblée a donné décharge aux administrateurs et aux Réviseurs de toute responsabilité découlant des actes accomplis au cours de l'exercice social se terminant le 30 septembre 2003.
6. Les mandats d'administrateurs de Messieurs Frédéric Fasel, Jerry Hilger, Francisco Javier Benito Martinez, Francisco de la Fuente Gomez et Pierre-Alain Eggly seront valables pour une période d'une année jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.
7. L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises DELOITTE S.A. pour l'exercice 2003/2004.

Pour GUADARRAMA SICAV

PICTET & Cie (EUROPE) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2004, réf. LSO-AU06629. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079682.3/984/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

AL DAR ISLAMIC FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 61.968.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 18 mai 2004 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a approuvé le rapport du Conseil d'Administration,
2. L'Assemblée a approuvé le rapport du Réviseur d'Entreprises,
3. L'Assemblée a approuvé les comptes annuels audités au 31 décembre 2003 tels que soumis par le Conseil d'Administration,
4. L'Assemblée a approuvé le report du résultat net,

5. L'Assemblée a donné décharge aux administrateurs de toute responsabilité découlant des actes accomplis au cours de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2003,

6. L'Assemblée a reconduit les mandats d'Administrateur de MM. Pierre Etienne, Philippe Bertherat, Rod Hearn et Yves Martignier pour une période d'un an,

8. L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises DELOITTE S.A. pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2004.

Pour AL DAR ISLAMIC FUND
 PICTET & Cie (EUROPE) S.A.
 M.-C. Lange / Signature
 Mandataire Commercial / -

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2004, réf. LSO-AU06632. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079683.3/984/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

AL DAR ISLAMIC FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
 R. C. Luxembourg B 61.968.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 20 mai 2003 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a approuvé le rapport du Conseil d'Administration,
 2. L'Assemblée a approuvé le rapport du Réviseur d'Entreprises,
 3. L'Assemblée a approuvé les comptes annuels audités au 31 décembre 2002 tels que soumis par le Conseil d'Administration,

4. L'Assemblée a approuvé le report du résultat net,
 5. L'Assemblée a donné décharge aux administrateurs de toute responsabilité découlant des actes accomplis au cours de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2002,

6. L'Assemblée a ratifié la cooptation de M. Pierre Etienne avec effet au 1^{er} février 2003 en remplacement de Mr Patrick Schott qui a démissionné le 17 janvier 2003.

L'Assemblée a reconduit les mandats d'Administrateur de MM. Pierre Etienne, Philippe Bertherat, Rod Hearn et Yves Martignier pour une période d'un an,

7. L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises DELOITTE & TOUCHE S.A. pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2003.

Pour AL DAR ISLAMIC FUND
 PICTET & Cie (EUROPE) S.A.
 Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2004, réf. LSO-AU06634. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079692.3/984/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

CASTELL CONCEPT, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
 R. C. Luxembourg B 75.925.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue à Luxembourg, le 18 novembre 2003 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a approuvé le rapport des administrateurs et des auditeurs.
 2. L'Assemblée a approuvé le rapport annuel audité pour l'exercice se terminant au 31 juillet 2003.
 3. L'Assemblée a approuvé de déclarer un dividende final de EUR 0,5777 (date d'enregistrement: 18 novembre 2003, date ex-dividende: 19 novembre 2003 et date de paiement: 28 novembre 2003) pour l'exercice se terminant au 31 juillet 2002.

4. L'Assemblée a approuvé la décharge entière et totale pour l'exercice de leur fonction à tous les administrateurs.
 5. L'assemblée a approuvé la démission de M. P. Schott en date du 31 janvier 2003 et a approuvé la cooptation de M. Jerry Hilger en date du 1^{er} février 2003.

L'assemblée a approuvé la réélection de MM. Charles Pictet, Ferdinand Graf Castell-Castell, Klaus-Dieter Biedermann et Jerry Hilger à la fonction d'administrateur pour une période d'un an se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle ou se terminant le jour où leurs successeurs seront nommés.

6. L'Assemblée a approuvé la réélection des réviseurs, DELOITTE & TOUCHE, pour une période d'un an se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle ou se terminant le jour où leurs successeurs seront nommés.

Pour CASTELL CONCEPT
 PICTET & CIE (EUROPE) S.A.
 Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2004, réf. LSO-AU06635. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079695.3/984/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1 octobre 2004.

NOUVELLE TECHNIQUE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3396 Roeser, 23, rue de l'Alzette.

R. C. Luxembourg B 53.169.

—

Cessions de parts sociales

Le soussigné Monsieur Jean-Pierre Medinger, installateur, né à Bettembourg, le 11 août 1947, demeurant à L-3396 Roeser, 23, rue de l'Alzette,

déclare, par la présente, céder sous les garanties de droit à Monsieur Daniel Medinger, employé privé, né à Pétange, le 5 janvier 1979, demeurant à L-3396 Roeser, 23, rue de l'Alzette, ici présent et ce acceptant, ses cent (100) parts sociales de la société à responsabilité limitée NOUVELLE TECHNIQUE, S.à r.l., avec siège social à L-3396 Roeser, 23, rue de l'Alzette,

pour le prix d'un euro (EUR 1,-) symbolique, montant qu'il déclare avoir reçu, ce dont titre et quittance.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre. Le cessionnaire est propriétaire des parts cédées et aura droit aux revenus et bénéfices de la société à partir de ce jour. Il sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

Fait en autant d'exemplaires que de parties, le 6 septembre 2004.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2004, réf. LSO-AU05010. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079691.3/236/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

NOUVELLE TECHNIQUE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3396 Roeser, 23, rue de l'Alzette.

R. C. Luxembourg B 53.169.

—

Cessions de parts sociales

Le soussigné Monsieur Daniel Medinger, employé privé, né à Pétange, le 5 janvier 1979, demeurant à L-3396 Roeser, 23, rue de l'Alzette,

déclare, par la présente, céder sous les garanties de droit à Madame Pauline Fischer, sans profession, née à Trèves (Allemagne) le 28 juin 1934, demeurant à L-3396 Roeser, 23, rue de l'Alzette, ici présente et ce acceptant, vingt (20) parts sociales de la société à responsabilité limitée

NOUVELLE TECHNIQUE, S.à r.l., avec siège social à L-3396 Roeser, 23, rue de l'Alzette,

pour le prix d'un euro (EUR 1,-) symbolique, montant qu'il déclare avoir reçu, ce dont titre et quittance.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre. Le cessionnaire est propriétaire des parts cédées et aura droit aux revenus et bénéfices de la société à partir de ce jour. Il sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

Fait en autant d'exemplaires que de parties, le 10 septembre 2004.

Signatures.

(079693.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, SUCCURSALE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 86.862.

—

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2004, réf. LSO-AU03058, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2004.

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

P. Renaud / G. Boone

(079845.3/1176/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2004.

JAROLA DESIGN HOLDING, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

H. R. Luxembourg B 51.892.

AUFLÖSUNG

Es geht aus einer Auflösungsurkunde aufgenommen durch Notar Alex Weber, mit dem Amtswohnsitz zu Niederkerschen, am 14. September 2004, Nummer 2004/1355 des Repertoriums, eingetragen zu Capellen, am 17. September 2004, Band 431, Blatt 4, Fach 6 hervor, dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung JAROLA DESIGN HOLDING, G.m.b.H., mit Sitz in L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet, eingetragen im RCSL unter der Nummer B 51.892, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Paul Frieders, mit Amtswohnsitz in Luxembourg am 11. Juli 1995, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 526 vom 14. Oktober 1995,

aufgelöst wurde mit Wirkung auf den 14. September 2004.

Die Aktivitäten der Gesellschaft wurden eingestellt und die Gesellschafter übernehmen die ganzen Aktiva und begleichen alle eventuellen Passiva der aufgelösten Gesellschaft.

Dem Geschäftsführer Herrn Lex Benoy, réviseur d'entreprises agréé, beruflich wohnhaft in L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet, wird Entlast von seiner Funktion erteilt.

Die Geschäftsbücher und -dokumente der Gesellschaft werden während der gesetzlichen Frist von fünf Jahren am letzten Sitz der Gesellschaft in L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet, aufbewahrt.

Niederkerschen, den 28. September 2004.

Für Auszug

A. Weber

Der Notar

(079701.3/236/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

LUX-PORTFOLIO ADVISORY S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 66.906.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} septembre 2004***I. Nominations statutaires**

L'Assemblée constate que lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 septembre 2003, le terme du mandat des Administrateurs a été fixé à 1 an, c'est-à-dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

L'Assemblée prend acte de la démission du président du Conseil d'Administration, Monsieur Raymond Kirsch, avec effet au 1^{er} février 2004 et approuve la cooptation de Monsieur Paul Waringo en tant que nouvel administrateur à partir du 1^{er} février 2004. L'Assemblée prend acte de la nomination de Monsieur Jean-Claude Finck en tant que président du Conseil d'Administration et de la nomination de Monsieur Paul Waringo en tant que vice-président du Conseil d'Administration à partir du 1^{er} février 2004.

Le mandat des Administrateurs venant à échéance, l'Assemblée procède à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un nouveau terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en septembre 2005:

M. Jean-Claude Finck, président,
 M. Paul Waringo, vice-président,
 M. Michel Birel, administrateur,
 M. Gilbert Ernst, administrateur,
 M. Jean-Paul Kraus, administrateur,
 M. Guy Rosseljong, administrateur,
 M. Alphonse Sinnes, administrateur,
 M. Armand Weis, administrateur.

II. Nomination du Commissaire aux Comptes

L'Assemblée constate que le mandat du Commissaire aux Comptes, M. Roland Werdel, a été fixé à un an, c'est-à-dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination du Commissaire aux Comptes, M. Roland Werdel, pour un nouveau terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en septembre 2005.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2004, réf. LSO-AU06608. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079714.3/1122/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

SODEXHO INTERNATIONAL EMPLOYEES PLAN HOLDING, S.C.A.,
Société en Commandite par Actions,
(anc. BENIGA HOLDING S.C.A.).
Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 78.691.

Le Gérant Commandité a l'honneur de convoquer Messieurs les Actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE
des Actionnaires, qui aura lieu le 15 décembre 2004 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Gérant Commandité, du Conseil de Surveillance et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 octobre 2004, et affectation du résultat
3. Décharge à donner au Gérant Commandité, aux membres du Conseil de Surveillance et au Réviseur d'Entreprises pour l'exercice de leur mandat au 31 octobre 2004
4. Divers.

I (04671/1023/17)

Le Gérant Commandité.

HIPERMARK HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 13.468.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à
l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE REPORTEE
qui aura lieu le 17 décembre 2004 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Ratification de la reconduction tacite des mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

I (04636/795/16)

Le Conseil d'Administration.

E.C. PHARMA (HOLDING) S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 54.229.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
qui se tiendra au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, le 15 décembre 2004 à 11.30 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Examen par l'Assemblée de l'état des comptes annuels aux 31 décembre 1996, 1997, 1998, 1999, 2000 et 2001 avec analyse des problèmes rencontrés par le Conseil d'Administration dans la collecte des informations, et faisant obstacle à l'élaboration, l'arrêt et l'approbation desdits comptes dans les délais.
2. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat.
3. Appel de fonds pour couvrir un manque de trésorerie momentané.
4. Divers.

I (04698/000/17)

Le Conseil d'Administration.

SOFINDEX, Aktiengesellschaft.
Gesellschaftssitz: Luxemburg, 5, boulevard de la Foire.
H. R. Luxemburg B 43.380.

Die Aktionäre werden hiermit zur
AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG
der Gesellschaft eingeladen, die am 15. Dezember 2004 um 15.00 Uhr, am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung stattfindet:

Tagesordnung:

1. Vorlage des Jahresabschlusses und der Berichte des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars.

2. Genehmigung des Jahresabschlusses sowie Ergebniszuweisung per 31. Dezember 2003.
3. Beschluss über die Weiterführung der Gesellschaft gemäss Artikel 100 der Gesetzgebung über die Handelsgesellschaften.
4. Entlastung des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars.
5. Verschiedenes.

I (04690/534/17)

Der Verwaltungsrat.

SPANIMMO, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 28.692.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 17 décembre 2004 à 14.00 heures, au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 30 septembre 2004
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

I (04680/000/20)

Le Conseil d'Administration.

IMMOMAX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1540 Luxembourg, 2, rue Benjamin Franklin.
R. C. Luxembourg B 84.398.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 17 décembre 2004 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Décharge spéciale aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour la période du 1^{er} janvier 2004 à la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire
5. Acceptation de la démission de tous les Administrateurs et du Commissaire aux Comptes et nomination de leurs remplaçants
6. Transfert du siège social
7. Divers

I (04681/000/19)

Le Conseil d'Administration

ATLANTICO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 38.873.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 16 décembre 2004 à 15.00 heures, au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire

5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
8. Divers

I (04700/000/21)

Le Conseil d'Administration.

BELUX INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 28.394.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 20 décembre 2004 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (04708/755/18)

Le Conseil d'Administration.

FUNDUS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 29.602.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 14 décembre 2004 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 14 octobre 2004 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (04452/795/14)

Le Conseil d'Administration.

STRONG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 43, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 87.751.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 43, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, le 8 décembre 2004 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

II (04545/000/18)

Le Conseil d'Administration.

FLANDERS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 22.684.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 13 décembre 2004 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 12 octobre 2004 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (04453/795/14)

Le Conseil d'Administration.

BARTOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 4, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 37.296.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 7 décembre 2004 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nomination d'un Administrateur supplémentaire
5. Divers

II (04466/795/15)

Le Conseil d'Administration.

ALBRECHT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 37.743.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 6 décembre 2004 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

II (04467/795/16)

Le Conseil d'Administration.

INTFIDECO, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 24.884.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra anticipativement le 6 décembre 2004 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (04530/795/14)

Le Conseil d'Administration.

GEM-WORLD, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 54.710.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav GEM-WORLD à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mercredi 8 décembre 2004 à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
- Approbation des comptes arrêtés au 30 septembre 2004
- Affectation des résultats
- Quitus aux Administrateurs
- Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises
- Nominations statutaires.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, société anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

II (04570/755/22)

Le Conseil d'Administration.

FUN INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 33.811.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra anticipativement le 7 décembre 2004 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2004
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Divers.

II (04573/795/15)

Le Conseil d'Administration.

ING (L) PATRIMONIAL, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 24.401.

Les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra dans les locaux de ING LUXEMBOURG au 46-48, route d'Esch à L-2965 Luxembourg, le lundi 6 décembre 2004 à 11.00 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation des comptes au 30 septembre 2004.
3. Affectation des résultats.
4. Décharge aux administrateurs.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Pour être admis à l'assemblée générale, tout propriétaire d'actions au porteur doit déposer ses titres aux sièges et agences de ING LUXEMBOURG ou de ING BELGIQUE S.A. et faire part de son désir d'assister à l'assemblée, le tout cinq jours francs au moins avant l'assemblée.

Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à la condition d'avoir, cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître au Conseil d'Administration leur intention de prendre part à l'assemblée.

II (04616/755/22)

Le Conseil d'Administration.

58463

LOBIC S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 22.901.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 7 décembre 2004 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 octobre 2004 et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 octobre 2004.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

II (04585/1023/16)

Le Conseil d'Administration.

ING (L) INVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 44.873.

Les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra dans les locaux de ING LUXEMBOURG au 46-48, route d'Esch à L-2965 Luxembourg, le lundi 6 décembre 2004 à 14.45 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation des comptes au 30 septembre 2004.
3. Affectation des résultats.
4. Décharge aux administrateurs.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Pour être admis à l'assemblée générale, tout propriétaire d'actions au porteur doit déposer ses titres aux sièges et agences de ING LUXEMBOURG, et faire part de son désir d'assister à l'assemblée, le tout cinq jours francs au moins avant l'assemblée.

Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à la condition d'avoir, cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître au Conseil d'Administration leur intention de prendre part à l'Assemblée.

II (04617/755/22)

Le Conseil d'Administration.

ING (L) RENTA CASH, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 29.765.

Les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra dans les locaux de ING LUXEMBOURG au 46-48, route d'Esch à L-2965 Luxembourg, le lundi 6 décembre 2004 à 14.00 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation des comptes au 30 septembre 2004.
3. Affectation des résultats.
4. Décharge aux administrateurs.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Pour être admis à l'assemblée générale, tout propriétaire d'actions au porteur doit déposer ses titres aux sièges et agences de ING LUXEMBOURG, et faire part de son désir d'assister à l'assemblée, le tout cinq jours francs au moins avant l'assemblée.

Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à la condition d'avoir, cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître au Conseil d'Administration leur intention de prendre part à l'assemblée.

II (04618/755/22)

Le Conseil d'Administration.

PEKAN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 47.671.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 6 décembre 2004 à 9.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Acceptation de la démission de tous les Administrateurs et du Commissaire aux Comptes et nomination de leurs remplaçants
2. Décharge spéciale aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour la période du 1^{er} janvier 2004 à la date de la présente Assemblée
3. Transfert du siège social
4. Divers.

II (04629/795/16)

Le Conseil d'Administration.

JOPE FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 46.344.

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 9 décembre 2004 à 14.30 heures au 23, avenue de la Porte-Neuve à Luxembourg, avec pour:

Ordre du jour:

- Rapport du Commissaire à la liquidation,
- Décharge au liquidateur et au Commissaire à la liquidation,
- Clôture de la liquidation,
- Désignation de l'endroit où les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (04639/755/17)

Le Conseil d'Administration.

STENA PROPERTY LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 58.586.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2004, réf. LSO-AU06171, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

STENA PROPERTY LUXEMBOURG S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(079868.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2004.
